



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**

**CEEAC**

**VISION STRATEGIQUE DE LA CEEAC  
A L'HORIZON 2025**

***Secrétariat Général***

## Table des matières

<b>Liste des abréviations et acronymes</b>	<b>5</b>
<b>Préface</b>	<b>7</b>
<b>Résumé exécutif</b>	<b>9</b>
<b>Introduction</b>	<b>11</b>
<b>I – La présentation de l’Afrique centrale</b>	<b>12</b>
<b>1. L’évolution économique et sociale</b>	<b>13</b>
a. Des indicateurs économiques en amélioration constante depuis le début des années 2000	
b. Des économies faiblement diversifiées et extraverties	
c. Les inégalités des niveaux de développement et disparités sociales	
<b>2. La faiblesse des infrastructures et des services économiques</b>	<b>18</b>
a. Les transports	
i) Le réseau routier	
ii) Les voies ferroviaires	
iii) Les liaisons aériennes	
iv) Les liaisons fluviales	
b. Les télécommunications et les TIC	
c. L’énergie	
d. Les services financiers	
<b>3. Une sous région marquée par une décennie d’instabilité politique et des problèmes de gouvernance</b>	<b>21</b>
<b>II – Le cadre institutionnel de coopération et d’intégration en Afrique Centrale</b>	<b>21</b>
<b>1. La CEMAC</b>	<b>21</b>
<b>2. La CEPGL</b>	<b>22</b>
<b>3. La CEEAC</b>	<b>23</b>
a. Le cadre institutionnel de la CEEAC	
i) Les organes de politique générale	
La Conférence des chefs d’État et de Gouvernement	
Le Conseil des Ministres de la CEEAC	
ii) Les organes techniques	
Le Secrétariat Général	

## La Cour de justice Communautaire

### b. Les politiques et programmes prioritaires de la Communauté

- i) Les instruments financiers de la Communauté
- ii) L'édification d'un espace de paix et de stabilité
- iii) Le développement des infrastructures et des services de transport
- iv) La réalisation d'un marché commun intégré
- v) La valorisation de l'économie forestière et protection de l'environnement
- vi) La valorisation du potentiel énergétique
- vii) La sécurité alimentaire
- viii) L'état du processus d'intégration en Afrique Centrale

### **III - Les grands enjeux du processus d'intégration 30**

- 1. Un potentiel de développement très élevé 30
- 2. Les enjeux 30
- 3. La vision 31
- 4. Les axes prioritaires et stratégiques 31

#### **A. Les axes prioritaires et stratégiques à court terme 32**

Axe stratégique 1 : Renforcement et opérationnalisation des instruments de financement de la Communauté

Axe stratégique 2 : Opérationnalisation des instruments du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX)

Axe stratégique 3 : Accélérer la mise en œuvre du Plan Directeur Consensuel de Transports-Afrique Centrale (PDCT-AC)

Axe stratégique 4 : Renforcement des capacités et de la visibilité de la CEEAC

#### **B. Les axes prioritaires et stratégiques à moyen terme 36**

Axe stratégique 5 : Mise en place d'un marché commun intégré et performant

Axe stratégique 6 : Mise en œuvre d'une politique régionale d'investissements

Axe stratégique 7 : Rationalisation des CER dans l'espace CEEAC

Axe stratégique 8 : Transformation du Secrétariat Général de la CEEAC en Commission

Axe stratégique 9 : Création des pôles de développement transfrontaliers

Axe stratégique 10 : Développement des Ressources Humaines

Axe stratégique 11 : Diversification de l'économie

Axe stratégique 12 : Consolidation de la gouvernance économique et politique

Axe stratégique 13 : Mise en œuvre d'un Programme Post-conflit

#### **C. Les axes prioritaires et stratégiques à long terme 38**

Axe stratégique 14 : Définition et mise en œuvre d'une politique d'intégration monétaire

Axe stratégique 15: Renforcement des capacités de production et interconnexion des réseaux électriques

**IV - Les axes prioritaires (horizon 2015) retenus par la 13ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement** **39**

1. La paix, la sécurité et la stabilité (COPAX)
2. Les grandes infrastructures, notamment des transports (PDCT-AC)
3. L'énergie, l'eau et l'environnement (PEAC, GIRE et autres)
4. Le Programme régional de sécurité alimentaire
5. L'Union douanière et les APE

**V- Les partenariats** **40**

1. Entre Institutions
2. Avec le secteur privé
3. Avec les autres RECs
4. Avec les institutions de développement

## LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
ASECNA	Agence de Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
ASS	Afrique Sub-Saharienne
BAD	Banque Africaine de Développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BDEGL	Banque de Développement des Etats des Grands Lacs
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BSR-AC	Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale / CEA
CCI	Contribution Communautaire d'Intégration
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEA/BSR-AC	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique Bureau Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale
CEDEAO	Communauté Economique de Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique de Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CER	Communautés Economiques Régionale
CICOS	Commission Internationale de la Navigation Congo/Oubangui/ Sangha
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Asia
COMIFAC	Commission des Forets d'Afrique Centrale
COPAX	Conseil de Paix et Sécurité / CEEAC
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAC	East African Community
EGL	Energie des Grands Lacs
FAO	Food and Agriculture Organization
FCD/CEEAC	Fonds de Coopération et de Développement/CEEAC
FED	Fonds Européen de Développement/Union Européenne
FIDA	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
FOMAC	Force Multinationale d'Afrique Centrale / CEEAC
FOMUC	Force Multinationale de la CEMAC
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eaux
IRAZ	Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique
MARAC	Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale
MICOPAX	Mission de Consolidation de la Paix
NEPAD	New Economic Patnership for African Development
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PAC	Politique Agricole Commune
PDCT-AC	Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale
PEAC	Pool Energétique de l'Afrique Centrale
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PRSA	Programme Régional de Sécurité Alimentaire

RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
SADC	Southern African Development Community
SINELAC	Société Internationale d'Electricité des Grands Lacs
TCI	Taxe Communautaire d'Intégration
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TPG	Tarif Préférentiel Généralisé
UA	Union Africaine
UDEAC	Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale
UEAC	Union Economique de l'Afrique Centrale
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale

## PREFACE

La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), créée en octobre 1983 et son Secrétariat Général mis en place en janvier 1985, compte actuellement 10 États membres à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RD Congo, Sao Tome & Principe et le Tchad. Elle a une superficie de 6 640 600 Km<sup>2</sup> pour une population estimée à 130 millions d'habitants.

Les objectifs de la CEEAC sont définis au chapitre II article 4 du Traité qui stipule que le but de la *«Communauté est de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans les domaines de l'activité économique et sociale, en particulier dans les domaines de l'industrie, des transports et communication, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement, du perfectionnement, de la culture, de la science et de la technologie et du mouvement des personnes en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre les Etats membres, et de contribuer au progrès et au développement du continent africain»*.

Du fait des troubles sociopolitiques et des conflits armés dans la majorité des États membres, la CEEAC a connu une période d'inactivité de 1992 à 1998. Aussi, la rupture de la paix dans la majorité des Etats membres et ses conséquences justifient-elles la place prépondérante que prennent les questions de paix et de stabilité dans le « Programme de relance et de redynamisation » adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en juin 1999 à Malabo, après la décision de réactiver la CEEAC prise en février 1998 à Libreville. A ce programme prioritaire, il convient également d'ajouter le développement de l'intégration physique, économique et monétaire.

La relance s'est appuyée sur une volonté politique nouvelle de faire de la CEEAC un véritable pilier de coopération sous-régionale en Afrique Centrale, en conformité avec les axes et objectifs définis par l'Union Africaine. Pour être efficace, la démarche s'est voulue graduelle.

L'intégration régionale va beaucoup plus loin que la seule intégration économique. Elle favorise le renforcement des institutions politiques régionales et aide les pays à faire face collectivement à des problèmes de nature transnationale tels que le VIH/SIDA, les migrations ou encore la gestion des ressources naturelles. L'intégration régionale joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et la prévention des conflits, des conditions essentielles à la prospérité et la réussite de l'intégration économique.

Dans ce contexte, un certain nombre d'actions et d'initiatives ont été menées, sans pour autant qu'elles aient eu pour effet d'inverser fondamentalement les tendances observées à l'époque. En effet, le processus d'intégration en Afrique Centrale a besoin d'une vision prospective de moyen et long terme qui intègre durablement les

fondamentaux des économies de ses Etats membres et l'idéal d'intégration du Continent africain dans son ensemble. Nécessité s'est donc imposée, sans obligatoirement remettre en cause les orientations stratégiques adoptées jusqu'ici, de définir des voies prioritaires pour une plus grande efficacité du processus d'intégration de la sous-région. Ainsi, le processus devra-t-il conduire au renforcement des efforts pour développer une vision stratégique centrée sur les priorités capables de booster les économies de l'Afrique Centrale. La formulation de cette vision a nécessité la définition d'axes prioritaires et stratégiques à court, moyen et long terme. Ainsi, lors de leur 13<sup>ème</sup> Conférence tenue à Brazzaville en octobre 2007, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ont adopté le Document de Vision stratégique de la CEEAC à l'horizon 2025.

C'est le lieu néanmoins de rappeler que le processus d'intégration régionale a un coût et des contraintes. La Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) qui apparaît comme l'expression de l'une de ses contraintes a été définie comme préalable à une mise en œuvre efficiente des objectifs de la Vision stratégique. En effet, les politiques et programmes régionaux adoptés par les Instances de la CEEAC forment une toile de fond sur laquelle il est possible de faire avancer l'intégration régionale. En se mettant d'accord sur des projets relatifs à l'institution d'une zone de libre-échange, à la libre circulation des personnes et des biens, à la coopération régionale en matière de défense et à l'exploitation commune des réseaux de transports et de télécommunications au niveau régional, les États membres de la CEEAC ont témoigné de solidarité et d'esprit communautaires. L'on est néanmoins en droit de se demander comment exécuter ces programmes et projets si la mise en œuvre des instruments financiers se fait toujours attendre.

La Contribution Communautaire d'Intégration (CCI), assise sur les importations des Etats membres de produits originaires de pays tiers, au taux de 0,4 % a pour vocation de générer des ressources substantielles et surtout pérennes, permettant de couvrir l'essentiel du financement des programmes communautaires. L'automatisme du transfert des recettes étant l'un des principaux indicateurs de performance de ce mécanisme de financement autonome, c'est l'application intégrale de ce principe qui apportera à la CEEAC une réponse crédible au problème de la mobilisation des ressources nécessaires au processus d'intégration régionale, sans préjudice de l'apport des partenaires au développement qui restera, ici comme ailleurs en Afrique, indispensable.

Notre approche de l'intégration régionale est une démarche globale. Et la Vision stratégique de la CEEAC a pour ambition la mise en œuvre de cette approche à partir des axes d'orientation de son action à l'horizon 2025. La démarche analytique est articulée autour de trois points : présentation de l'espace Afrique Centrale au plan économique et social, des infrastructures économiques et de la gouvernance politique ; le cadre institutionnel de la coopération et de l'intégration régionales ; les enjeux et la vision proprement dite.

Général Louis SYLVAIN-GOMA  
Secrétaire Général de la CEEAC



## RESUME EXECUTIF

L'Afrique Centrale constitue un paradoxe car la région se caractérise par ;

### **I. Un potentiel de développement très élevé**

En effet, le potentiel de développement de l'Afrique Centrale est énorme. On peut retenir les richesses naturelles du sol et du sous-sol auxquelles on peut ajouter le climat, la forêt, la végétation et le potentiel hydroélectrique. L'Afrique Centrale possède le second massif forestier au monde après l'Amazonie, est dotée d'importantes ressources en eau, et bénéficie d'une très bonne pluviométrie. Même si l'exploitation pétrolière s'est beaucoup développée ces dernières années, on note encore, au niveau des industries extractives hors pétrole, une sous-exploitation de nombreuses autres ressources minières.

Le bois représente la seconde source d'exportation de la zone.

Sur le plan agricole, les cultures vivrières restent les principales sources de revenu et d'alimentation pour les populations qui sont en majorité rurale.

L'Afrique Centrale constitue aussi un marché de près de 130 millions de consommateurs. Une telle population constitue indéniablement une masse critique et une solution à la faiblesse de la population dans la plupart des pays membres.

### **II. Cependant le processus d'intégration en Afrique Centrale souffre de nombreux handicaps**

Le processus d'intégration régionale en Afrique centrale, extrêmement lent, souffre de nombreux handicaps notamment :

- 1) L'instabilité politique et les problèmes de gouvernance
- 2) La faiblesse des infrastructures et des services économiques
- 3) La prévalence de la sous-alimentation
- 4) L'impact de la mondialisation
- 5) Le poids de la dette extérieure

### **III. Les enjeux de développement**

Les enjeux de développement sont importants dans la sous région compte tenu de sa situation d'une part, et de la configuration des relations économiques internationales d'autre part. Ces enjeux peuvent être déclinés en trois axes prioritaires dont la réalisation la conduirait sur la voie d'un développement économique durable.

- (i) Tout d'abord, il convient de rechercher la paix et la stabilité qui apparaissent comme les conditions fondamentales pour un développement économique.

- (ii) Ensuite, il faut s'engager fortement dans la construction d'un espace économique, politique, social intégré prospère et ouvert susceptible d'accroître la compétitivité, et d'attirer les investissements nationaux et étrangers.
- (iii) Enfin, il conviendra de rechercher une insertion progressive, harmonieuse et réussie des économies de la sous région dans le processus de mondialisation.

#### **IV. La Vision stratégique de la CEEAC**

Le processus d'intégration régionale devra permettre à l'Afrique Centrale de se doter d'une approche stratégique afin de tirer partie des immenses potentialités. La mise en œuvre de cette vision a nécessité la définition des axes prioritaires et stratégiques à court, moyen et long terme selon l'urgence. Ainsi, lors de leur 13<sup>ème</sup> Conférence tenue à Brazzaville en octobre 2007, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ont-ils adopté le Document de Vision stratégique de la CEEAC à l'horizon 2025.

Les axes prioritaires et stratégiques suivants ont été retenus :

Axe stratégique 1 : Renforcement et opérationnalisation des mécanismes de financement de la communauté

Axe stratégique 2 : Opérationnalisation des instruments du Conseil de paix et de sécurité (COPAX)

Axe stratégique 3 : Accélérer la mise en place du PDCT-AC

Axe stratégique 4 : Mise en place d'un marché commun intégré et performant

Axe stratégique 5 : Mise en œuvre d'une politique régionale d'investissements

Axe stratégique 6 : Rationalisation des CER dans l'espace CEEAC

Axe stratégique 7 : Renforcement des capacités et de la visibilité de la CEEAC

Axe stratégique 8 : Transformation du Secrétariat Général de la CEEAC en Commission

Axe stratégique 9 : Création des pôles de développement transfrontaliers

Axe stratégique 10 : Développer les Ressources Humaines

Axe stratégique 11 : Renforcer la diversification de l'économie

Axe stratégique 12 : Consolider la gouvernance économique et politique

Axe stratégique 13 : Mise en œuvre d'un Programme Post-conflit

Axe stratégique 14 : Définition et mise en œuvre d'une politique d'intégration monétaire

Axe stratégique 15 : Renforcement des capacités de production et interconnexion des réseaux électriques.

## Introduction

Le régionalisme en Afrique a connu une évolution contrastée, marquée d'abord par l'effervescence de la période des indépendances et du discours panafricaniste, avec notamment la création de l'Organisation de l'Unité Africaine, suivie ensuite d'une période de torpeur durant la décennie 1970, l'élite politique du continent ayant surtout focalisé ses efforts pour l'édification et le renforcement des Etats-nations. Enfin, la conclusion des négociations du Cycle de l'Uruguay et la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), au début des années 90 ont paradoxalement suscité un nouvel enthousiasme et de nouvelles initiatives en faveur du régionalisme. En fin mars 2002, l'OMC avait enregistré près de 250 accords régionaux additionnels, dont plus de la moitié depuis 1995.

Les raisons de ce nouvel engouement pour le régionalisme sont multiples, notamment: (i) le succès de la construction de l'union européenne ; (ii) l'engagement des principaux acteurs de l'économie mondiale dans des projets de zone de libre-échange<sup>1</sup> ; (iii) le besoin exprimé par les Etats de construire des passerelles intermédiaires pour une meilleure insertion dans le processus de mondialisation ; et (iv) l'«*effet domino*» qui traduit le fait que le régionalisme, en conférant une prime par rapport à la simple intégration naturelle, induit parallèlement un manque à gagner pour les Etats non-membres, les poussant ainsi à solliciter plus rapidement leur adhésion à des communautés d'intégration économique.

L'intégration régionale a ainsi progressivement retrouvé une place stratégique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales de développement. Elle est considérée par de nombreux observateurs comme un moyen efficace permettant de faciliter l'insertion dans l'économie mondiale. Cette insertion est du reste présentée par les experts internationaux comme une des conditions (i) nécessaires pour promouvoir une croissance économique respectueuse de l'environnement, et (ii) indispensables pour accompagner les stratégies de réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, dans le même contexte de mondialisation, les économies -notamment celles de petite dimension- courent un double risque : celui de s'isoler de cette dynamique dominante, ou celui de s'ouvrir brutalement, sans engager les réformes économiques internes préalables, indispensables à une croissance économique durable. L'intégration régionale apparaît ainsi comme facteur d'atténuation de ces risques, à travers ses multiples avantages, notamment : (i) l'intensification des échanges dont l'impact net est mesuré par la différence positive entre l'effet de création et l'effet de détournement du commerce dans le cadre de la constitution d'une union douanière ; (ii) une meilleure exploitation des économies de dimension par un élargissement des marchés nationaux ; (iii) un renforcement de la concurrence qui favorise l'investissement (en particulier l'investissement direct étranger –IDE- par des contournements tarifaires, c'est-à-dire la possibilité d'investir dans l'un des pays membres pour pouvoir commercer librement avec tous les autres membres) ; (iv) les bonnes pratiques en matière de gestion des politiques macroéconomiques, la participation à un ensemble régional intégré conférant plus de crédibilité à l'engagement des gouvernements à respecter les critères de bonne

---

<sup>1</sup> Nous pouvons citer par exemple la signature d'un accord libre échange entre les USA, le Canada et le Mexique formant ainsi l'un des plus grands marchés commerciaux jamais constitués entre Etats indépendants.

gouvernance économique ; ou encore (v) la réduction des risques de conflit par la création d'une interdépendance croissante entre les pays membres et les populations.

L'intégration présente aussi des coûts qui se traduisent particulièrement par une perte partielle de souveraineté des Etats membres et surtout par une baisse des recettes fiscales liées aux activités commerciales. Il y a aussi les coûts liés à une inégale répartition des pertes dans le cadre du détournement et de la création de commerce. Mais ces différents coûts peuvent être minimisés par l'adoption et l'application de mesures compensatrices ou de péréquation, particulièrement pour les pays en développement.

En Afrique en général, et en Afrique centrale en particulier, le retour en force du régionalisme est intervenu dans un contexte marqué d'une part, par une crise économique profonde qui a affecté durablement les différentes économies sous régionales, crise doublée pour certains Etats par des troubles politiques majeurs, et d'autre part, par une accélération du processus de mondialisation. C'est pour ces raisons que l'Acte constitutif de l'Union africaine, tant dans son préambule que dans son dispositif [article 3 (c), (i) et (j)], a confirmé les objectifs d'intégration économique du continent, tels que définis par le Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine, et souligné la nécessité d'accélérer le processus engagé, à la fois pour «... promouvoir le développement socio-économique de l'Afrique» et «faire face de manière plus efficace aux défis de la mondialisation». Une stratégie de mise en œuvre de ces objectifs a été définie, axée essentiellement sur une dynamique de coordination, harmonisation et convergence des espaces et schémas régionaux d'intégration.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale -CEEAC, a été reconnue par les organes délibérants de l'Union Africaine –UA–, comme communauté régionale, reconnaissance qui fait d'elle le cadre de référence pour la réalisation des missions et objectifs du traité d'Abuja et du NEPAD dans l'espace Afrique Centrale.

Le présent document a pour ambition de présenter la vision stratégique de la CEEAC pour la mise en œuvre de ces objectifs, et de montrer les axes d'orientation de son action à l'horizon 2025, avec une démarche analytique articulée autour de trois points : présentation de l'espace Afrique Centrale au plan économique et social, des infrastructures économiques et de la gouvernance politique ; le cadre institutionnel de la coopération et de l'intégration régionales ; les enjeux et la vision proprement dite.

## **I – La présentation de l'Afrique Centrale**

Géographiquement, l'espace CEEAC regroupe dix pays de l'Afrique Centrale. Ces pays sont : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée-équatoriale, le Tchad, la RCA, la RDC et Sao Tomé et Príncipe. Sa population totale est estimée à 130 millions d'habitants, ce qui représente environ le tiers de la population de l'Union Européenne des vingt cinq, et un peu moins de la moitié de la population totale américaine. Cette population est inégalement répartie sur une

superficie totale de 6 666 900 Km<sup>2</sup>. Le PIB au prix courant en millions de US\$ en 2006 était de 108289,9.

## **I-1 L'évolution économique et sociale**

### **I-1-1 Des indicateurs économiques en amélioration constante depuis le début des années 2000**

Le tableau 1 ci-dessous présente la synthèse de l'évolution plutôt favorable des indicateurs macroéconomiques de l'espace CEEAC. En effet, qu'il s'agisse de la production, des prix, des finances publiques, de la monnaie ou encore de la position extérieure, les indicateurs sont dans l'ensemble positifs sur la période 2000-2007.

**En termes de croissance économique**, les pays de la CEEAC ont enregistré en 2006 un taux positif de l'ordre de 7,3% -certes en léger retrait par rapport à 2005 (8,4%)-, mais supérieur à la moyenne africaine, et plutôt proche du niveau des pays asiatiques. Cette croissance a été fortement tirée par l'économie angolaise qui, de tous les pays producteurs de pétrole de la région, a le plus bénéficié de la hausse de la production et de celle du prix du baril. Selon les prévisions du FMI, le taux de croissance de l'économie devrait se situer, pour l'ensemble régional, et toutes choses égales par ailleurs, autour de 10,7% en fin 2007. Cette performance globale de l'espace CEEAC cache cependant des évolutions différenciées entre les pays. Alors que l'Angola enregistrerait la croissance la plus forte avec 14,3%, la RCA et le Rwanda enregistreraient 3% chacun.

**En ce qui concerne le niveau général des prix**, le processus de désinflation a été extrêmement rapide au cours de ces dernières années dans la CEEAC. La moyenne sous-régionale des taux d'inflation nationaux s'est réduite entre 1998 et 2005 de près de 10 points, passant de 19,3% à 9,1%. Cette tendance baissière s'est maintenue en 2006, où l'inflation s'est stabilisée autour de 6,1%. En considérant la moyenne pondérée qui intègre la dimension économique relative des pays, la baisse est encore plus évidente, puisqu'elle passe de 31,7% en 2002 à 5,9% en 2006. Cette stabilisation s'accompagne d'une convergence progressive des niveaux d'inflation entre les pays. Ce résultat découle particulièrement des efforts de stabilisation engagés par les pays de la CEMAC en application du mécanisme de surveillance multilatérale de leurs politiques budgétaires, et de ceux des pays hors CEMAC dans le cadre des politiques d'ajustement structurel. L'indice de dispersion mesuré par l'écart type montre que les taux d'inflation nationaux sont en 2006, 6 fois plus bas qu'en 2002. Les prévisions pour 2007 tendent à confirmer cette baisse.

**Les finances publiques des pays de la CEEAC** quant à elles présentent des trajectoires différentes selon que le pays est producteur de pétrole ou non, soumis à un plan d'ajustement structurel avec les institutions financières internationales (FMI et Banque Mondiale), ou enfin que le pays connaît ou pas des problèmes sociaux. Mais au-delà de ces trajectoires diverses, il y existe une volonté réelle d'assainissement du cadre macroéconomique dans la plupart de ces pays pour des raisons évidentes de crédibilité. En prenant pour référence le solde budgétaire base engagements (hors dons), il est aisé de constater une amélioration de la moyenne sous régionale qui est passée de -7,3% du PIB en 2002 à -3,3% du PIB en 2006. En général, l'amélioration des soldes budgétaires hors dons traduit le résultat de la

réduction des dépenses courantes, qui sont passées de 22,4% du PIB en 2002 à 16,1% en 2006, alors que les recettes totales affichent une tendance à la hausse depuis 2004.

Comme pour la croissance économique et l'inflation, les finances publiques montrent que les différences entre pays restent significatives, principalement parmi les pays hors CEMAC, qui ne sont pas encore engagés dans un processus de convergence macroéconomique et de surveillance multilatérale, et entre les producteurs de pétrole qui enregistrent une croissance en moyenne plus rapide des recettes, et les autres. L'écart-type calculé pour toutes les variables budgétaires (recettes, dons, dépenses totales, dépenses courantes, soldes) est resté en légère augmentation depuis 2002, exception faite pour les dépenses en capital.

**Le commerce extérieur des pays de la CEEAC** est dominé par l'exploitation et l'exportation des produits de base, miniers (pétrole notamment) et agricoles. Cette structure des exportations a deux implications. Premièrement, puisqu'ils sont des «*preneurs de prix*» sur les marchés internationaux, les pays de la région restent assez vulnérables aux chocs des termes de l'échange, les variations des cours et de la demande mondiale influençant l'évolution de la balance des paiements et du cycle économique global. Deuxièmement, la commercialisation à l'état brute de ces différentes matières premières implique que les producteurs locaux, et par conséquent les économies locales dans leur ensemble, bénéficient d'une faible part de la valeur ajoutée finale des biens.

**Tableau 1 : Synthèse des dynamiques macroéconomiques en zone CEEAC, 2005-2007**

	2005				2006				2007			
	PIB Var %	Inflation	Solde Budget	Compte courant	PIB Var %	Inflation	Solde budget	compte Courant	PIB Var %	Inflation	Solde budget	compte courant
Angola	20,6	18,5	6,8	15,56	14,6	10	2,3	8,8	31,4	10	3,8	17,4
Burundi	0,9	13,4	-16,8	-10,5	6,1	2,5	-22,8	-17,5	6,6	3,3	-21,9	-16,2
Cameroun	2,4	1,9	4,8	-4,0	3,7	2,8	2,8	-1,6	4,0	2,0	3,1	-1,6
Congo	8,4	2,8	17,0	14,7	7,9	2,6	20,7	16,2	-3,2	2,0	19,9	8,3
Gabon	3,0	-0,2	9,5	15,0	3,0	2,0	10,9	15,1	3,0	0,5	11,4	19,5
Guinée Equat.	8,3	5,0	21,3	-12,5	8,2	5,0	24,9	-1,4	-1,8	4,0	24,8	-3,2
RCA	2,8	2,9	-8,5	-6,3	3,0	3,8	-3,2	-4,4	4,4	2,0	-1,6	-3,7
RDC	6,5	21,4	-7,9	-4,8	6,5	10,0	-10,7	-4,8	7,2	8,9	-9,1	4,2
Rwanda	6,0	9,2	-13,4	-3,1	3,0	5,5	-13,9	-10,8	4,3	5,0	-13,3	-10,0
S Tome et Pr.	3,8	17,2	-42,9	-29,7	5,5	19,8	-45,7	-63,2	5,5	17,2	-41,0	-60,9
Tchad	8,4	7,9	-4,6	-13,4	4,0	3,0	-1,7	-3,4	4,4	3,0	-3,1	8,9
CEMAC	4,7	3,4	9,2	-0,6	4,8	3,2	11,2	3,8	1,5	2,3	10,8	4,7
CEEAC I	8,9	9,1	-3,2	-3,6	7,7	6,1	-3,3	-6,1	11,7	5,3	-2,4	-3,4
CEEAC II	8,9	9,6	4,4	4,0	7,7	5,9	3,1	3,5	11,7	5,8	3,6	8,3

Sources : CEA, 2007.

Notes : PIB Var % = variation % du PIB par rapport à l'année précédente, Inflation = variation % de l'indice des prix à la consommation par rapport à l'année précédente, solde budget = solde du budget public, base engagements et hors dons en % du PIB, compte courant = solde du compte courant de la balance des paiements transferts publics inclus en % du PIB. CEEAC I = PIB en moyenne pondérée, autres variables en moyenne simple. CEEAC II = toutes les variables en moyenne pondérée par le PIB relative des pays

## I-I-2 Des économies faiblement diversifiées et extraverties

Le tableau 2 ci-après montre globalement une relative diversification de la structure productive au niveau communautaire qui se traduit par une contribution sectorielle du PIB assez équilibrée entre l'industrie et les services notamment. Il convient toutefois de relever que deux groupes pays peuvent être distingués. Les pays producteurs de

pétrole et mine qui sont marqués par une prédominance de l'industrie extractive avec une faible contribution de l'agriculture. Pour ces pays qui représente entre 12% et 15% de la production africaine de pétrole, le taux de croissance du secteur pétrolier a atteint 5,3% en 2006, contre 3,5% en 2005, alors que celui du secteur non pétrolier s'est stabilisé à 4,1% comme en 2005. En termes de contribution à la croissance, l'apport du secteur pétrolier s'est élevé à 0,8% en 2006 (contre 0,5% un an plus tôt). Les pays non pétroliers ont une contribution de l'agriculture importante par rapport aux autres secteurs. Le cas de Sao Tomé et Príncipe est atypique pour être relevé. Ce pays dépend au cours de ces dernières années, en moyenne de 60% des services. Une tendance qui devra s'inverser avec l'exploitation annoncée du pétrole. Cette faible diversification qui résulte d'une similitude des structures productives explique en partie du moins le faible niveau de commerce communautaire. Il convient toutefois de relever comme autres facteurs explicatifs, les coûts élevés de transport dans la sous-région<sup>2</sup> et la difficulté à mettre en place des mesures de libéralisation commerciale.

**Tableau 2 : Contribution sectorielle au PIB en zone CEEAC entre 2002 et 2005**

	Agriculture				Industrie				Services			
	2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005
Angola	8,08	8,23	8,49	7,86	65,23	60,30	59,60	65,76	26,69	31,47	31,90	26,39
Burundi	40,53	40,08	40,08	34,85	18,59	18,92	18,92	20,01	40,87	41,00	41,00	45,14
Cameroun	39,90	40,43	41,10	40,79	15,67	15,66	14,63	14,02	44,43	43,91	44,27	45,19
Congo	6,27	6,18	6,01	5,56	63,29	60,07	56,54	46,37	30,45	33,75	37,45	48,07
Gabon	7,55	8,05	8,07	7,66	46,44	62,16	60,66	57,55	46,01	29,79	31,27	34,79
Guinée Eq	8,93	6,78	6,50	6,00	86,04	88,92	89,50	90,00	5,03	4,30	4,00	4,00
RCA	56,54	56,00	55,60	53,86	22,25	22,00	21,84	21,39	21,21	22,00	22,56	24,76
RDC	51,01	51,00	48,43	46,02	21,50	21,50	23,39	25,33	27,49	27,50	28,18	28,66
Rwanda	41,41	41,30	41,18	42,17	21,32	21,26	20,69	20,16	37,27	37,44	38,13	37,68
S Tome et Pr.	17,96	16,97	18,48	21,75	15,51	14,58	15,94	18,63	66,53	68,44	65,58	59,62
Tchad	39,58	34,35	24,14	22,72	15,53	24,38	45,53	51,20	44,89	41,27	30,33	26,08
CEEAC I	28,89	28,13	27,12	26,36	35,58	37,25	38,79	39,03	35,53	34,62	34,09	34,61
CEEAC II	26,06	25,03	23,38	21,26	39,80	41,59	43,15	46,22	34,14	33,38	33,47	32,51
CEMAC I	26,46	25,30	23,62	22,89	41,54	45,53	48,02	46,57	32,00	29,17	28,36	30,53
CEMAC II	26,94	26,67	25,73	24,94	34,50	38,41	39,43	38,17	38,55	34,92	34,84	36,89

Sources : CEA-BSR/AC sur la base des données de la Banque Mondiale, World Development Indicators, 2006. Les données pour la Guinée Equatoriale en 2004 et 2005 sont celles de FMI (2006f).

Notes : Pour chaque pays, le tableau montre la valeur ajoutée des secteurs en % du PIB total. Les agrégats CEEAC I et CEMAC I sont calculés comme moyenne simple (non pondérée) des données nationales. Les agrégats CEEAC II et CEMAC II sont calculés comme moyenne pondérée (par le PIB relative de chaque pays) des données nationales.

### I-1-3 L'Inégalité des niveaux de développement et disparités sociales

La problématique du développement en Afrique Centrale se présente dans un contexte de troubles socio-politiques dans quelques Etats de la région et de

<sup>2</sup> La Banque Mondiale (2004) estime que le coût du transport d'un conteneur de Douala à Bangui (985 kilomètres) ou à N'djamena (665 kilomètres) est d'environ 4000 euros, soit quatre fois que le coût du transport maritime de Douala vers l'Europe. Pour aller de Douala à Bangui ou N'djamena un cargo prend entre 2 ou 5 semaines à cause des restrictions sur la circulation, des obstacles administratifs et des nombreux check points sur la route.

paradoxes économiques, intimement liés et qui s'alimentent mutuellement. Alors que le potentiel de développement est manifestement énorme, l'insuffisance et même parfois l'absence totale de réponses appropriées aux besoins primaires des populations s'est traduite par une forte dégradation des conditions de vie des populations et une situation de pauvreté qui s'est accentuée au cours de ces deux dernières décennies de crise. Ce paradoxe est d'autant plus incompréhensible que la pression démographique dans la sous région est demeurée relativement faible, et parfois avec une tendance au déclin dans certains pays. Avec une population estimée à environ 130 millions d'habitants, la sous région enregistre l'un des revenus moyens par habitant les plus bas du monde, et en déclin entre 1994 et 2000. De plus, les critères d'appréciation du niveau de pauvreté -notamment non monétaire- sont des plus alarmants. Plus de 50% de la population communautaire vit avec moins d'un 1\$ par jour, chiffre qui représente au niveau international le seuil d'extrême pauvreté. Le tableau 3 ci-dessous montre que la courbe d'espérance de vie s'est inscrite à baisse durant les 15 dernières années dans presque tous les pays de la sous région sauf, à Sao Tome et Principe.



**Tableau 3 : Evolution de quelques indicateurs sociaux économiques**

		Espérance de vie	de Accès à l'eau	PIB par tête en \$
Angola	1990	39,84	36	508,33
	2004	41,18	53	659,59
Burundi	1990	44,38	69	135,88
	2004	44,23	79	109,32
Cameroun	1990	52,40	50	596,07
	2004	45,98	66	678,16
Congo	1990	54,19	n.d.	963,04
	2004	52,48	58	936,62
Gabon	1990	59,64	n.d.	3908,28
	2004	54,08	88	3876,90
Guinée Equatoriale	1990	45,59	n.d.	781,06
	2004	42,67	43	2987,78
RCA	1990	47,84	52	237,86
	2004	39,41	75	252,25
RDC	1990	45,51	43	119,66
	2004	43,71	46	86,03
Rwanda	1990	31,17	59	152,01
	2004	43,92	74	225,67
Sao Tome et Principe	1990	61,57	n.d.	326,57
	2004	63,27	79	331,67
Tchad	1990	45,97	19	175,23
	2004	43,88	42	168,33

Sources : CEA-BSR/AC sur la base des données de la Banque Mondiale, World Development Indicators, 2006.

## **I-2 Faiblesse des infrastructures et des services économiques**

D'une manière générale, malgré les efforts réalisés dans le cadre des politiques nationales, sous régionales et l'avènement du NEPAD, pour améliorer les infrastructures, l'Afrique Centrale est caractérisée par une faiblesse des infrastructures de base et des services.

### **I-2-1 Les transports**

La plupart des infrastructures de transport qui existent actuellement sont physiquement dans un état de vétusté avancée et la construction de certaines d'entre elles remontent à la période coloniale.

#### ***a- le réseau routier***

La route est de loin le mode de transport le plus ancien et le plus dominant en Afrique Centrale. Elle transporte environ 80% des marchandises intra communautaires. Bien plus, elle est l'élément fondateur sur lequel repose le fonctionnement de l'économie. C'est un facteur essentiel de l'intégration physique et de l'aménagement du territoire national et communautaire. En Afrique Centrale, 15% seulement des 147314 km du réseau routier sont bitumés. La densité routière est parmi les plus faibles en Afrique au sud du Sahara : 2,2 km/100 km<sup>2</sup> pour l'ensemble du réseau principal et 0,3 km/100 km<sup>2</sup> pour les routes bitumées. Seuls deux couples de capitales sont reliés par une route entièrement bitumée. Des efforts sont en cours surtout avec l'appui de l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale et la Banque Islamique de Développement (BID) pour une amélioration du réseau routier régional.

#### ***b- le réseau ferroviaire***

Le chemin de fer concerne présentement cinq pays : l'Angola, le Cameroun, le Congo, le Gabon et la RDC, avec un total de 5138 km de rail. Toutes ces lignes, comme d'ailleurs dans la majorité des cas en Afrique partent d'un port, point d'appui, pour se diriger vers l'intérieur pour la mise en valeur d'un gisement minier ou d'une activité agricole importante. Ces différents réseaux conservent pour l'instant un caractère strictement national, et sont spécialisés dans le transport de marchandises, plus que celui de passagers. Ils ne sont pas interconnectés entre eux, les caractéristiques techniques de chaque réseau différant d'un pays à un autre, en particulier l'écartement des rails.

#### ***c- les liaisons aériennes***

Le transport aérien participe au renforcement des liens entre les peuples et au développement socio-économique de la sous région. C'est un mode de transport spécifique, hautement réglementé par des normes internationales. Certains pays de la sous-région sont membres de l'Agence de la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA). La sous-région compte 19 aéroports de classe internationale dont les infrastructures sont en mesure de recevoir des avions gros porteurs. Mais la plupart de ces infrastructures sont vétustes et nécessitent un

renouvellement. Les liaisons aériennes sous régionales sont plus que jamais difficiles, en raison de la faillite au cours des deux dernières de la plupart des principales compagnies nationales. Quelques unes subsistent dans certains Etats, mais la qualité, la fiabilité et les normes optimales de sécurité ne sont pas toujours assurées. Il convient néanmoins de noter qu'une politique de libéralisation de l'accès aux marchés assortie de programmes de privatisations se mettent progressivement en place et ouvrent la voie à une amélioration du secteur à moyen terme. De même, l'ASECNA a lancé un programme ambitieux de modernisation des infrastructures dont le financement est assuré par la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

#### ***d- Les liaisons maritimes***

L'Afrique centrale intervient dans le transport maritime à travers les services de cabotage (transport sur de courtes distances entre deux pays, de marchandises et ou passagers). Mais ce mode de transport n'est pas bien développé dans la sous région en dépit du fait que pratiquement tous les pays de la sous-région ont une façade sur la mer ou sont traversés par des voies d'eau intérieure navigables. Il existe pourtant un nombre important de ports dont celui de Douala, qui draine à lui seul plus de 98% du trafic de marchandise de la zone CEMAC. L'Angola dispose également de cinq ports commerciaux dont trois sont desservies par les lignes de chemin de fer du réseau national. Comme les autres modes de transports présentés précédemment, les ports de l'Afrique Centrale sont marqués par une dégradation des infrastructures et des équipements qui nécessitent d'importants travaux de rénovation et de modernisation.

#### **I-2-2 Les télécommunications et les TIC**

L'Afrique enregistre présentement un exode des compétences, et les risques d'aggravation de la fracture numérique et scientifique sont importants. Plus de 90% des internautes africains sont concentrés en Afrique du Sud. En 1999, les pays sahéliens avaient moins de 1% d'internautes, avec toutefois quelques progrès notables depuis. L'impact des révolutions technologiques sur l'Afrique reste encore marginal. L'expérience montre que les sauts technologiques sont difficiles, et que l'efficacité des nouvelles technologies dépend de la capacité du tissu social et économique à se les approprier. Nonobstant ce constat général peu reluisant, il convient de noter que l'Afrique Centrale connaît depuis le début des années 2000, un dynamisme de ce secteur des télécommunications, des TIC en particulier, avec l'apparition de la téléphonie mobile et le développement de l'Internet. Les tarifs des prestations restent toutefois élevés, et l'interconnexion des réseaux nationaux fait encore défaut.

Ainsi, par rapport aux autres CER, l'espace CEEAC accuse un retard dans l'approche régionale de développement intégré des TIC. Et comme pour les autres secteurs de l'économie, la région enregistre aussi de grandes disparités dans le secteur des TIC, disparités observables au niveau des infrastructures et des réseaux, de la pénétration et de l'adoption des évolutions technologiques, de la disponibilité des ressources humaines, et même -dans une certaine mesure- au niveau du cadre législatif et réglementaire.

### **I-2-3 L'énergie**

La situation énergétique des pays de l'espace CEEAC est loin d'être satisfaisante, et constitue un handicap à la mise en place d'une structure industrielle performante, en dépit de l'immensité du potentiel existant, hydro-électrique notamment. La consommation des ménages est actuellement dominée par la biomasse (bois de feu, charbon de bois, etc.), et l'électrification reste encore limitée aux grands centres urbains, alors qu'une part importante de la population vit dans les zones rurales et péri – urbaines. Le recours aux énergies renouvelables demeure encore faible, comme dans la plupart des pays en développement. Des meilleures perspectives régionales se dessinent progressivement, notamment pour la mise en valeur du potentiel d'INGA en RDC, ou l'interconnexion des réseaux. Dans la zone CEMAC, la Guinée Équatoriale s'est engagée dans le cadre du pôle énergétique sous régional, à participer au financement du barrage hydroélectrique de Memvé'élé (Cameroun), qui a vocation de couvrir le déficit énergétique du réseau sud Cameroun et d'approvisionner les autres pays de la sous région.

### **I-2-4 Les services financiers**

Ils sont faiblement développés dans l'espace CEEAC, même s'il convient de distinguer la situation dans les pays de la zone CEMAC de celles autres pays. Les premiers ont connu, à partir du début des années 1980, une grave crise économique et financière dont les conséquences se sont traduites par une dégradation rapide et brutale du portefeuille des banques. En réponse à cette crise, les autorités monétaires, avec l'appui de la communauté financière internationale ont engagé une politique de restructuration du secteur, avec pour objectif d'assurer un retour à la stabilité bancaire en améliorant les circuits de financement. Cette restructuration s'est toutefois accompagnée de trois paradoxes majeurs: (i) une situation de surliquidité des banques, en même temps qu'une limitation de l'accès des agents économiques au financement bancaire ; (ii) une forte concentration (géographique et en terme de dépôts) du système bancaire traditionnel et la multiplication parallèle des institutions de micro finance; (iii) une internationalisation bancaire, sans un développement conséquent de nouveaux instruments et services financiers de mobilisation de l'épargne et de financement des PME, les marchés financiers étant encore à l'état embryonnaire.

Dans les pays hors CEMAC, les systèmes bancaires sont également en pleine restructuration, notamment en RDC. Les réformes monétaires et financières qui y sont engagées ont consisté pour l'essentiel en un toilettage des textes réglementaires en vigueur depuis l'indépendance. Ainsi, les nouveaux statuts de la Banque Centrale du Congo (RDC) lui accordent une indépendance dans la définition et la mise en œuvre de la politique monétaire, et un nouveau cadre prudentiel en matière bancaire a été défini. Toutes ces mesures concourent à la stabilité du système financier et à la crédibilité de la politique monétaire. Plus généralement, les pays de la sous-région sont engagés dans des réformes institutionnelles pour améliorer systématiquement le climat ou l'environnement des affaires, amélioration devenue une conditionnalité imposée par les institutions internationales dans le cadre des programmes économiques.

### **I-3 Une sous-région marquée par une décennie d'instabilité politique et des problèmes de gouvernance**

L'Afrique Centrale a connu au cours de ces dernières années une instabilité politique à grande échelle. A l'exception relative de Sao Tomé et Príncipe, du Gabon et du Cameroun qui jouissent d'une certaine stabilité socio politique, les autres pays ont tous été secoués à des degrés divers par des troubles internes qui se sont traduits dans certains pays par des rebellions, des guerres civiles et des conflits inter-états, souvent attisés par l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol de la région. L'Afrique Centrale post-guerre froide a été marquée par l'enchevêtrement des conflits anciens (Angola, RDC, Tchad, Rwanda, Burundi) et des nouvelles crises (Centrafrique), et par la mutation identitaire de certains de ces conflits, dont les conséquences humaines, économiques et sociales ont été catastrophiques pour les populations, notamment les femmes et les enfants. Le spectre de la guerre civile continue de planer, à des degrés divers, sur certains pays de la région, en dépit des progrès majeurs intervenus au Congo, en Angola ou encore en RDC. Les conséquences de cette situation continuent de peser lourdement sur l'efficacité des politiques nationales de développement et sur le processus d'intégration régionale, la stabilisation de l'espace régional restant un défi majeur, pour les Etats comme pour les institutions de coopération.

## **II - Le cadre institutionnel de coopération et d'intégration en Afrique Centrale**

L'espace Afrique Centrale comprend plusieurs institutions d'intégration et de coopération, dont les plus importantes sont la CEMAC, la CEPGL et la CEEAC.

### **II-1 La CEMAC**

La Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale -CEMAC est une construction assez récente, issue de la défunte Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC). Créée en 1964, celle-ci n'a vraiment jamais réussi à atteindre l'objectif principal qui lui avait été assigné, à savoir la promotion des échanges, et donc l'intégration réelle des économies des pays membres. La CEMAC, créée en 1994 regroupe six pays (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Tchad), qui sont tous membres de la zone Franc, et a pour principale mission de réaliser l'intégration de ses membres en s'appuyant sur les acquis de la longue histoire de coopération monétaire. Avec une population estimée aujourd'hui à environ trente trois millions d'habitants, et inégalement répartie sur une superficie de près de trois millions de kilomètres carrés, elle est la plus petite des communautés économiques existantes présentement en Afrique. Son sous-sol est extrêmement riche comparativement à celui des autres pays africains. Cinq des six pays qui la composent sont producteurs et exportateurs de pétrole. Son PIB en 2006 est estimé à 22935,6 milliards de FCFA. A ce jour, la CEMAC a quelques acquis majeurs dont trois méritent d'être rappelés : (i) elle constitue une même zone monétaire, et bénéficie donc des avantages que procure l'utilisation d'une monnaie unique ; (ii) elle a réalisé depuis 1998 une zone de libre échange, et mis en place une union douanière effective depuis 2000 ; (iii) elle a

institué un mécanisme de surveillance multilatérale, avec pour objectif de limiter les dérapages budgétaires susceptibles de compromettre la stabilité monétaire.

Institutionnellement, la CEMAC est composée de deux unions - l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC), régies chacune par une convention faisant partie intégrante du Traité. L'UEAC a pour objectif principal le renforcement du marché sous-régional et de la compétitivité des activités économiques, la convergence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune, et la réalisation d'une coopération dans de nombreux domaines sectoriels tels que l'industrie, le tourisme, les transports, la formation professionnelle, l'énergie et l'agriculture.

L'UMAC quant à elle forme l'autre composante Afrique Centrale de la zone Franc. Elle dispose d'une Banque Centrale qui jouit du statut d'établissement public international. La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) émet une monnaie unique -le Franc CFA<sup>3</sup>, ayant cours libératoire légal dans l'ensemble des six pays, avec une parité de change statutairement fixe vis-à-vis de l'euro, mais en pratique ajustable comme l'a montré la décision du 12 janvier 1994 de dévaluer de 50%, qui a mis fin à une longue période de spéculations et de débats sur la surévaluation du Franc CFA. La BEAC est en outre tenue de déposer un minimum de 65% de ses réserves de change sur un compte d'Opérations ouvert dans les écritures du Trésor français. Il convient également de mentionner que la BEAC garantit à l'intérieur de sa zone, la convertibilité et la liberté de transfert des capitaux. A côté de la BEAC, il existe quelques institutions spécialisées dont la Banque de Développement de l'Afrique Centrale (BDEAC) et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Les institutions de la CEMAC sont appelées à subir quelques mutations majeures d'ici à 2008, en application de la décision des chefs d'Etats, réunis en mars 2006 à Malabo (Guinée Equatoriale) de réformer le Secrétariat Exécutif de la CEMAC, afin de jouer pleinement son rôle moteur dans la réalisation des objectifs définis dans le Traité. Un Comité de réforme générale des institutions communautaires a à cet effet été mis en place, et les évolutions envisagées devraient porter sur: (i) l'amélioration de la gouvernance des institutions de la CEMAC ; (ii) la mise en cohérence des activités des institutions communautaires ; (iii) l'accélération du processus d'intégration économique ; (iv) la sécurisation du financement de la Communauté ; ou encore (v) le renforcement de l'appropriation par les Etats et les peuples du projet d'intégration.

## **II-2 La CEPGL**

Les trois pays membres de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) anciennement administrés par la Belgique sont le Burundi, la RDC et le Rwanda. Ils formaient déjà une union douanière et monétaire pendant la colonisation. Avec les indépendances, chaque pays a créé sa propre monnaie et a défini sa propre politique économique. En 1976, la création de la CEPGL cristallise de nouveau la volonté des trois pays à coopérer en se fixant comme objectif :

---

<sup>3</sup> Il convient toutefois de rappeler que le FCFA à l'origine signifiait franc des colonies françaises d'Afrique, et qu'aujourd'hui, la signification diffère selon les deux unions : franc de la communauté financière d'Afrique dans l'UEMOA et franc de la coopération financière d'Afrique dans le CEMAC.

assurer la sécurité des Etats et de leur population ;

concevoir, définir et favoriser la création et le développement d'activités d'intérêt commun ;

promouvoir et intensifier les échanges commerciaux et la libre circulation des personnes et des biens ;

coopérer étroitement dans les domaines social, économique, commercial, scientifique, culturel, politique, militaire, financier, technique et touristique et plus spécialement en matière judiciaire, douanière, sanitaire, énergétique, de transport et de télécommunications.

Avant que les conflits en RDC n'éclatent en 1996, les pays membres de la CEPGL, avaient signé un arrangement monétaire entre les Banques centrales, et en 1980, avaient convenu de la libre circulation des officiels et des hommes d'affaires. Plusieurs institutions spécialisées ont été également créées : la Société Internationale d'Electricité des Grands Lacs (SINELAC) à Bukavu ; la Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL) à Goma ; l'Energie des Grands Lacs (EGL) à Bujumbura ; l'Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ) à Gitega.

La crise de 1993 au Burundi, le génocide au Rwanda en 1994 et les guerres en RDC à partir de 1996, associés à une crise financière croissante des Etats ont conduit à un arrêt des activités de la Communauté.

Cependant, les pays de la CEPGL ont renoué des contacts dans le cadre de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs pour redonner naissance à leur Communauté.

## **II-3 La CEEAC**

Les objectifs de la CEEAC sont définis au chapitre II article 4 du Traité qui stipule que le but de la *«Communauté est de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans les domaines de l'activité économique et sociale, en particulier dans les domaines de l'industrie, des transports et communication, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement, du perfectionnement, de la culture, de la science et de la technologie et du mouvement des personnes en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre les Etats membres, et de contribuer au progrès et au développement du continent africain»*.

### **II-3-1 Le cadre institutionnel de la CEEAC**

Les institutions de la Communauté sont au nombre de six : (i) la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ; (ii) le Conseil des Ministres ; (iii) la Cour de

justice ; (iv) le Secrétariat Général ; (v) la Commission Consultative ; (vi) tout Comité ou organe technique spécialisé créé ou prévu par le Traité. Les deux premières institutions sont considérées comme des institutions politiques alors que les autres peuvent être considérées comme techniques.

### **3-1-1 Les organes de politique générale**

Il s'agit de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement d'une part, et du Conseil des Ministres d'autre part.

#### *a- La Conférence des chefs d'État et de Gouvernement*

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement est l'organe politique suprême de la CEEAC. Elle détermine les grands axes de la politique générale de la Communauté, oriente l'action et harmonise les politiques socio-économiques des Etats membres. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président. La présidence de la Conférence est assurée, par ordre alphabétique des Etats membres, pour une durée d'un an. Les décisions sont prises à l'unanimité, prennent effet dès leur notification et sont exécutoires de plein droit.

#### *b- Le Conseil des Ministres de la CEEAC*

Le Conseil des Ministres est chargé d'assurer le fonctionnement de la Communauté en formulant des recommandations à l'intention de la Conférence des Chefs d'État sur toute action tendant à la réalisation des objectifs de la Communauté dans le cadre de la politique générale et des grandes orientations définies et arrêtées par la Conférence. Il est composé des Ministres chargés des questions de développement économique ou tout autre Ministre désigné à cette fin par chaque État membre. Il se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire.

### **3-1-2 Les organes techniques**

Il s'agit d'une part du Secrétariat Général et d'autre part de la Cour de Justice.

#### *a- Le Secrétariat Général*

Le Secrétariat Général de la CEEAC est placé sous la direction d'un Secrétaire Général, assisté de plusieurs adjoints, tous nommés pour quatre ans renouvelables une seule fois. Le Secrétariat Général est l'organe permanent qui dispose d'un droit d'initiative l'autorisant à soumettre, pour décision au Conseil des Ministres, toute proposition susceptible de renforcer le processus d'intégration. Ainsi, il est chargé de contrôler l'application des dispositions du Traité régissant la CEEAC et des actes pris par les institutions de l'Union, en vue du bon fonctionnement de l'intégration. En cas d'infraction ou de manquement de la part d'un Etat membre, il peut saisir la Cour de Justice de la Communauté. Il élabore le budget assure son exécution, rédige le rapport sur le fonctionnement des activités de l'Union, représente celle-ci vis-à-vis des pays tiers effectue des études.



### *b- La Cour de Justice Communautaire*

Elle est chargée d'assurer le respect du droit dans l'interprétation et l'application du Traité, et de statuer sur les litiges dont elle pourrait être saisie en vertu des dispositions du Traité. Elle contrôle la légalité des décisions, directives et règlements des institutions de la Communauté, se prononce sur le recours pour compétence, excès de pouvoir, violation des normes et dispositions stipulées dans le Traité.

## **II-4 Les politiques et programmes prioritaires de la CEEAC**

Après une phase d'inactivité qui a duré au moins dix ans, en raison des difficultés financières et de l'occurrence de multiples conflits internes et inter-Etats notamment dans la sous-région des Grands Lacs, la CEEAC a relancé ses activités au début des années 2000. Cette relance s'est appuyée sur une volonté politique nouvelle de faire de cette institution un véritable pilier de coopération sous régionale en Afrique Centrale, en conformité avec les axes et objectifs définis par l'Union Africaine. Pour être efficace, la démarche s'est voulue graduelle. C'est ainsi qu'un certain nombre de chantiers prioritaires de coopération a été identifié, et dont la mise en œuvre est en cours.

### **II-4-1 La mise en place des instruments financiers de la Communauté**

Les institutions d'intégration de l'Afrique Centrale ont été, plus que toute autre sur le Continent, confrontées à un énorme déficit de financement qui s'est traduit par une irrégularité du versement des ressources allouées à la coopération régionale. A la création de la CEEAC, les contributions des Etats membres à partir de leurs budgets nationaux étaient les principales –sinon les seules- sources de financement de la Communauté. Ce mode de financement a très tôt montré ses limites objectives avec l'accumulation des arriérés de contribution, et l'impossibilité d'assurer le simple fonctionnement régulier du Secrétariat Général. Avec le concours technique de la CEA, certaines études et actions ont été entreprises pour doter la CEEAC d'un mécanisme de financement autonome, basé sur prélèvement additionnel au cordon douanier, à travers l'instauration de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI), assis sur les importations des Etats membres de produits originaires de pays tiers, au taux de 0,4 %. Cette taxe a pour vocation de générer des ressources substantielles et surtout pérennes, permettant de couvrir les dépenses de la Communauté, notamment : (i) les budgets de fonctionnement ; (ii) les besoins du fonds compensatoire; (iii) les dotations en capital du Fonds de développement ; (iv) les besoins des mécanismes régionaux de paix et sécurité, et (v) le financement total ou partiel des projets et programmes intégrateurs. L'automaticité du transfert des recettes étant l'un des principaux indicateurs de performance de ce mécanisme de financement autonome, c'est l'application intégrale de ce principe qui apportera aux institutions d'Afrique Centrale une réponse crédible au problème de la mobilisation des ressources nécessaires au processus d'intégration régionale, sans préjudice de l'apport des partenaires au développement qui restera, ici comme ailleurs en Afrique, indispensable.

## II-4-2 L'édification d'un espace de paix et de stabilité

L'Afrique Centrale est plus que toute autre région de l'Afrique celle qui a enregistré au cours de ces quinze dernières années une récurrence des conflits et des foyers de tensions dont les conséquences ont handicapé fortement le processus de développement économique. C'est ce qui a justifié l'adoption par les pays de la région de trois instruments juridiques, avec pour objectifs la réduction de l'occurrence des crises, en privilégiant la prévention.

Le premier de ces instruments est un pacte de non agression entre les Etats membres du Comité des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale. Il a été signé à Yaoundé au Cameroun le 8 juillet 1996, et dispose notamment que les Etats membres<sup>4</sup> signataires « *s'engagent à ne pas recourir dans leurs relations réciproques, à la menace ou à l'emploi de la force, ou à l'agression soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres Etats membres, soit de toute autre manière...* » ; ils s'engagent à « *ne pas commettre, encourager ou soutenir des actes d'hostilité ou d'agression contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres Etats membres* ». Les Etats membres s'engagent aussi à empêcher que les actes d'hostilité ou d'agression contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance des autres Etats membres « *soient commis par des étrangers résidents ou non résidents à partir de leurs territoires* » respectifs. Il est également demandé aux Etats de recourir « *aux moyens pacifiques pour régler les différends qui pourraient surgir entre eux* ». Le pacte de non agression de 1996 est fondé sur l'idée selon laquelle la menace à la sécurité des Etats est surtout d'ordre externe, c'est la raison pour laquelle il appréhende le maintien de la paix en termes de non-agression.

Le second instrument majeur a été la décision du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC du 25 février 1999 de créer un Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale (COPAX) dont la mission est de prévenir, de résoudre les conflits, de mener les actions nécessaires contribuant à la promotion, à la préservation et à la consolidation de la paix et de la sécurité. Conformément au Protocole relatif au COPAX, il est « *l'organe de concertation politique et militaire des Etats membres de la CEEAC* », et dispose pour l'exercice de sa mission, d'un « *Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale* » (MARAC) et d'une « *Force Multinationale de l'Afrique Centrale* » (FOMAC). Le COPAX intègre dans son champ de compétence aussi bien les conflits interétatiques que les conflits internes. Les textes relatifs au COPAX marquent une véritable mutation normative à l'échelle de la sous région, parce qu'ils intègrent comme principes, la protection des droits et libertés fondamentales de la personne, la promotion et la consolidation des institutions démocratiques et de la légalité institutionnelle dans chaque Etat. De même, la qualification du conflit interne comme « *menace grave à la paix et à la sécurité de la sous-région* » permet de relativiser le principe de la non-ingérence. Le conflit interne est présenté ici soit comme celui « *susceptible de mettre en danger la paix et la sécurité dans un autre Etat* », soit comme celui qui « *donne lieu à des actes entrant dans la catégorie des crimes internationaux* », soit comme celui qui « *menace gravement l'existence de l'Etat concerné* ».

---

<sup>4</sup> Il s'agit notamment de : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe, Tchad et RDC.

Le troisième instrument est le pacte d'assistance mutuelle entre Etats membres de la CEEAC du 25 Février 2000, dont la vocation est de promouvoir l'organisation d'une sécurité collective en Afrique Centrale : « ... *la défense de chaque Etat de la sous-région lui incombe au premier chef... elle serait plus efficace encore grâce à la coordination et à la mise en commun des moyens d'assistance mutuelle* ». L'assistance mutuelle en matière de défense concerne les cas d'agression c'est-à-dire « *l'emploi de la force armée contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre Etat, ou de toute autre manière incompatible avec la Charte des Nations Unies ou la Charte de l'OUA* » et les cas de conflit interne c'est-à-dire conformément à l'article 1 alinéa 2 « *tout conflit entre deux ou plusieurs Etats parties du présent pacte, ou tout conflit à l'intérieur d'un Etat partie constituant une menace grave à la paix et à la sécurité, ou une rupture de la paix et de la sécurité dans la sous-région, qualifiée comme telle par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement* ».

### **II-4-3 Le développement des infrastructures et des services de transport**

Conscients du rôle important des transports dans le développement, les Chefs d'Etats et de Gouvernement des pays membres de la CEEAC ont adopté en janvier 2004 un plan directeur pour le développement du secteur des transports dénommé 'Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale' (PDCT-AC). Ce programme prend en compte le réseau prioritaire et intégrateur de la CEMAC, et inclut les besoins collectifs de la sous région en matière de développement des infrastructures dans le secteur des transports, tels qu'exprimés par les Etats membres en 2003. Une étude de priorisation du PDCT-AC a été réalisée avec le concours technique du Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA / BSR-AC), sur la base d'une méthodologie et des critères préalablement adoptés par le comité opérationnel de suivi du Plan. Cette étude a permis (i) de définir et de codifier le réseau routier consensuel de l'Afrique centrale ; (ii) de définir et de codifier les corridors de développement ; (iii) de définir les réseaux de première, deuxième et troisième priorités, (iv) de noter et de classer les projets à l'intérieur de chaque réseau.

Par ailleurs, les coûts des transports en Afrique centrale restent très élevés, en raison notamment de la systématisation de la pratique des escortes douanières et policières des camions, de l'existence de nombreux postes de contrôle, des attentes prolongées aux frontières, des interdictions de traverser certaines localités à certaines heures. Aussi, des initiatives sur la facilitation du transport de transit dans les couloirs sont en cours, avec l'aide des partenaires au développement. La mise en œuvre du PDCT-AC renforcera sans nul doute l'intégration physique et économique de la CEEAC.

### **II-4-4 La réalisation d'un marché commun intégré**

Le processus d'intégration passe par plusieurs étapes dont la mise en place d'un marché commun, précédée d'une zone de libre échange, puis d'une union douanière. Le projet de création du marché commun de la CEEAC tel qu'adopté tient compte de : (i) la logique définie par le Traité d'Abuja et l'Acte constitutif de l'Union Africaine qui impose un processus de convergence, d'harmonisation et d'unification

des schémas des espaces régionaux d'intégration ; (ii) l'état d'avancement du schéma CEMAC ; (iii) les accords de l'OMC (Gatt 94) qui fixent à 10 ans le délai de réalisation des projets de zone de libre échange ou d'union douanière pour l'acceptabilité des arrangements tarifaires régionaux, et (iv) les négociations ACP-UE qui doivent aboutir à la conclusion de nouveaux accords commerciaux à l'horizon 2008. Des règles d'origine simplifiées ont été adoptées : produits du cru et de l'artisanat traditionnel, produits manufacturés à partir de matières premières communautaires représentant au moins 40 % du total des intrants physiques utilisés, et produits manufacturés dégageant une valeur ajoutée locale équivalente à 35 % de leur prix de revient ex-usine.

#### **II-4-5 La valorisation de l'économie forestière et protection de l'environnement**

Les problèmes d'environnement (émission de gaz à effet de serre qui provoque le réchauffement de la terre) préoccupent le monde entier. Les questions environnementales sont de nos jours comprises comme relatives à des biens publics mondiaux qu'il convient de protéger. Une solution au niveau planétaire reste l'objectif ultime, notamment par la mise en œuvre de la Convention de Kyoto, sans préjudice d'initiatives et d'actions complémentaires au niveau des Etats et des régions. C'est dans cette perspective que les Etats de la région ont créé la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). L'objectif de la COMIFAC est de gérer de manière durable et concertée les ressources forestières de la sous région et un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique et des écosystèmes, pour le bien-être des populations et l'équilibre de la planète. Pour atteindre cet objectif, la COMIFAC a adopté un plan régional de convergence dont les axes stratégiques majeurs sont : (i) l'harmonisation des politiques forestières et fiscales ; (ii) la connaissance de la ressource ; (iii) l'aménagement des écosystèmes, (iv) le reboisement forestier ; et (iv) la conservation de la diversité biologique.

#### **II-4-6 La valorisation du potentiel énergétique**

Le potentiel énergétique de la CEEAC contraste avec les difficultés régulières que les pays rencontrent pour assurer l'approvisionnement quotidien en électricité de leurs populations respectives. Cette situation explique l'utilisation massive de la biomasse (bois de feu, charbon de bois et déchets végétaux) qui accentue le phénomène de déforestation. L'accès à l'électricité reste très limité avec des déséquilibres non seulement entre pays, mais aussi entre les zones urbaines et les zones rurales. L'utilisation des énergies renouvelables demeure également faible. Un vaste programme de renforcement des infrastructures, d'interconnexion des réseaux électriques, et d'énergie transfrontalière a été envisagé. Sa mise en œuvre est intégrée dans le programme Infrastructures du NEPAD, et suivie par le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale –PEAC- piloté par la CEEAC.

#### **II-4-7 La sécurité alimentaire**

La sécurité alimentaire est menacée dans certains pays à cause des conflits qui provoquent le déplacement de nombreuses populations abandonnant leurs plantations. La CEEAC avec l'aide de la BAD a mis en place un projet d'appui au Programme régional de sécurité alimentaire (PA-PRSA). L'objectif du projet est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire dans les Etats membres de la

CEEAC. Plus spécifiquement, le projet vise à renforcer les capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques, projets et programmes de développement agricoles des Etats membres et du Secrétariat général de la CEEAC. Il est attendu de ce projet la mise en place d'une part, d'une politique agricole commune dans la CEEAC avec 11 projets nationaux de sécurité alimentaire, et d'autre part d'un renforcement des capacités institutionnelles.

Les domaines de coopération ci-dessus développés ne sont toutefois pas exhaustifs. La CEEAC s'intéresse de près à d'autres questions dites 'transversales', dont la politique en matière de genre et la lutte contre le VIH/SIDA.

#### **II-4-8 L'état du processus d'intégration en Afrique centrale**

Les pays de l'Afrique Centrale dans le cadre de trois institutions d'intégration, la CEMAC, la CEPGL et la CEEAC, ont opté pour une stratégie d'intégration par les marchés avec comme corollaires les instruments et accords de coopération suivants : les instruments fiscal-douaniers, les mesures de compensation, la coopération monétaire, la convergence des politiques macro-économiques.

Ces accords qui ont directement pour objectif l'intégration des marchés devaient se traduire par la mise en place d'une part de la zone de libre-échange qui implique l'abolition totale des droits et des restrictions au commerce à l'intérieur de la zone, et, d'autre part de l'union douanière qui est une zone de libre-échange avec un tarif extérieur commun.

Pour que les accords commerciaux conduisent à un développement des échanges intrazone, il convient que les productions des différentes économies aient un certain degré de complémentarité, autrement dit qu'elles produisent des biens consommés par les autres économies, et que les coûts de transport ne soient pas prohibitifs. Comme dans les pays à faible revenu, ces conditions sont mal satisfaites, le processus d'intégration économique en Afrique centrale est inefficace et de ce fait se trouve dans une impasse.

Les échanges au sein de la zone préférentielle en Afrique centrale ne se sont pas pratiquement développés (entre 10 et 15% pour la CEMAC contre 4% pour la CEEAC), il n'y a pour ainsi dire pas de libre circulation des ressources humaines et financières. Quant aux investissements privés ils se sont taris.

Le processus d'intégration économique en Afrique centrale devrait, tout en mettant l'accent sur la libéralisation des échanges, procéder concomitamment à la transformation des systèmes de production nationaux et sous-régionaux en créant une infrastructure sous-régionale de transport et de communication et en développant de nouveaux produits ou des capacités grâce aux industries communautaires, mais aussi en développant la productivité agricole afin de mettre en place un véritable processus d'intégration économique.

En outre, pour que les partenaires au processus d'intégration bénéficient des avantages de l'intégration, chaque Etat membre devait être prêt, dès l'origine, à admettre et à accepter des restrictions importantes de sa souveraineté en matière politique et économique.

### **III - Les enjeux du processus d'intégration**

#### **III-1 Un potentiel de développement très élevé**

Le potentiel de développement de la sous-région Afrique centrale est énorme. Certaines de ces potentialités sont même assez spécifiques. Par exemple sa position contiguë à toutes les autres sous régions est hautement stratégique en termes d'interconnexion. Bien que source de rivalités, les richesses naturelles du sol et du sous-sol auxquelles on peut ajouter le climat, la forêt, la végétation et le potentiel hydrique sont des privilèges. La région Afrique Centrale possède le second massif forestier au monde après l'Amazonie, est dotée d'importantes ressources en eau, et bénéficie d'une très bonne pluviométrie. Même si l'exploitation pétrolière s'est beaucoup développée ces dernières années, on note encore, au niveau des industries extractives hors pétrole, une sous-exploitation de nombreuses autres ressources minières: manganèse et diamant en RCA ; cuivre, cobalt, diamant, zinc, or, coltan, manganèse, fer, niobium, tantale, argent, cassitérite, palladium, chrome, plomb en RDC ; nickel, or, étain, phosphates au Burundi ; uranium et manganèse au Gabon...etc.

Le bois représente la seconde source d'exportation de la zone, et est exploité principalement dans six pays (Cameroun, Congo, Gabon, RDC, Guinée Equatoriale, RCA). Malgré l'importance des ressources forestières, la contribution de la sylviculture connaît une décélération à cause des restrictions de coupe, de la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de protection de l'environnement, de la mise en place de stratégies de surveillance et de traçabilité pour lutter contre les fraudes et les coupes abusives.

Au niveau de l'agriculture, les cultures vivrières restent les principales sources de revenu et d'alimentation pour les populations qui sont en majorité rurale comme c'est le cas dans les autres régions d'Afrique. Malgré les conditions climatiques favorables (pluviométrie et qualité des terres arables), les contre performances du secteur agricole pourraient s'expliquer par le faible pourcentage des terres cultivées (1%), alors que dans le même temps, il est observé une insuffisance de terres arables dans les pays à faible superficie et forte pression démographique (Burundi, Rwanda, STP).

L'Afrique Centrale réunie constitue aussi un marché de près de 130 millions de consommateurs, soit à peu près l'équivalent de la population du grand Nigeria. D'ailleurs, les différences dans les taux de croissance entre les regroupements sous régionaux à travers le monde ne sont plus essentiellement expliquées par l'existence du capital physique, mais aussi par le capital humain. La forte croissance économique de la Chine est expliquée entre autres par l'importance de la demande intérieure tirée par une population importante. Cependant, pour que la contribution de la population soit efficace, il faudrait que la population soit en bonne santé, bien éduquée et capable de s'adapter aux évolutions induites par l'ouverture économique.

#### **III-2 Les enjeux**

Les enjeux de développement sont importants dans la sous région compte tenu de sa situation telle qu'elle vient d'être présentée d'une part, et de la configuration des

relations économiques internationales d'autre part. Ces enjeux peuvent être déclinés en trois axes prioritaires dont la réalisation permettrait sans doute à la sous région de se mettre définitivement sur la voie d'un développement économique durable.

- a) Tout d'abord, il convient de rechercher la paix et la stabilité qui apparaissent comme les conditions fondamentales pour un développement économique. Cette recherche passe par la mise en place ou le renforcement des mécanismes existant dans la prévention et la gestion des conflits afin d'assurer la stabilité politique au sein de la Communauté.
- b) Ensuite, il faut s'engager fortement dans la construction d'un espace économique, politique, social intégré prospère et ouvert susceptible d'accroître la compétitivité, et d'attirer les investissements nationaux et étrangers. Ces deux premiers enjeux rentrent dans une vision dont l'horizon intermédiaire peut être fixé à 2015 et qui correspond à l'échéance fixée pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement auxquels les autorités de la CEEAC adhèrent. La réussite de la construction de l'espace économique reposerait également sur l'engagement de chaque Etat membre à réaliser une politique de développement équilibré et en harmonie avec les politiques de convergence macroéconomique définies pour la Communauté.
- c) Enfin, il conviendra de rechercher une insertion progressive, harmonieuse et réussie des économies de la sous région dans le processus de mondialisation.

### **III-3 La vision**

Compte tenu des enjeux, les États membres doivent s'engager à faire de la CEEAC, d'ici 2025, un espace de paix, de prospérité, de solidarité ; un espace économique et politique unifié pour un développement équilibré et auto entretenu et où chaque citoyen circule librement.

### **III-4 Axes Prioritaires et Stratégiques**

La mise en œuvre de cette vision nécessite la définition des axes prioritaires et stratégiques à court, moyen et long terme selon l'urgence. Le bilan économique de la sous-région et les progrès insuffisants en termes d'intégration appellent à renforcer les efforts pour développer une vision stratégique centrée sur les priorités capables de sortir cette dernière de cette situation. Un certain nombre d'actions et d'initiatives ont été enregistrées depuis quelque temps, sans pour autant qu'elles aient eu pour effet de inverser fondamentalement les tendances actuelles. Nécessité s'impose donc, sans obligatoirement remettre en cause les orientations stratégiques adoptées jusqu'ici, de définir des voies prioritaires pour une plus grande efficacité du processus d'intégration de la sous-région. Nous proposons donc que les évolutions futures soient basées sur la prise en compte d'un certain nombre d'éléments que nous développons par la suite.

Les axes prioritaires et stratégiques suivants ont été retenus :

Axe stratégique 1 : Renforcement et opérationnalisation des mécanismes de financement de la Communauté

Axe stratégique 2 : Opérationnalisation des instruments du Conseil de paix et de sécurité (COPAX)

Axe stratégique 3 : Accélérer la mise en place du PDCT-AC

Axe stratégique 4 : Mise en place d'un marché commun intégré et performant

Axe stratégique 5 : Mise en œuvre d'une politique régionale d'investissements

Axe stratégique 6 : Rationalisation des CER dans l'espace CEEAC

Axe stratégique 7 : Renforcement des capacités et de la visibilité de la CEEAC

Axe stratégique 8 : Transformation du Secrétariat Général de la CEEAC en Commission

Axe stratégique 9 : Création des pôles de développement transfrontaliers

Axe stratégique 10 : Développer les Ressources Humaines

Axe stratégique 11 : Renforcer la diversification de l'économie

Axe stratégique 12 : Consolider la gouvernance économique et politique

Axe stratégique 13 : Mise en œuvre d'un Programme Post-conflit

Axe stratégique 14 : Définition et mise en œuvre d'une politique d'intégration monétaire

Axe stratégique 15 : Renforcement des capacités de production et interconnexion des réseaux électriques.

Ces axes prioritaires stratégiques devront faire l'objet d'une priorisation dans le temps pour leur exécution.

### **III-4-1 Les axes prioritaires et stratégiques à court terme**

#### **1. Renforcement et opérationnalisation des instruments de financement de la Communauté**

L'intégration régionale a un coût qu'il faut non seulement bien évaluer, mais surtout financer. Les systèmes traditionnels de contribution basés sur les contributions nationales assises sur les budgets nationaux ayant montré leurs limites, les organes délibérants de la CEEAC ont adopté en 2003 un mécanisme alternatif de financement des institutions et projets communautaires, dénommé «Contribution Communautaire pour l'Intégration» CCI. A cet effet, les mesures suivantes doivent être rapidement mises en œuvre pour rendre irréversible le processus de relance de la CEEAC.

L'application intégrale de la CCI par tous les Etats ;

L'automatisme des transferts des recettes CCI dans les comptes de la CEEAC ;

La mise en place et l'alimentation du Fonds de compensation ;

La dotation en capital du Fonds Communautaire de Développement FCD ;

L'allocation de ressources au Fonds Spécial d'Appui au MARAC/FOMAC ;



Une réflexion devrait aussi être engagée pour la promotion et la mise en place d'organismes de financement de programmes économiques régionaux.

## **2. Opérationnalisation des instruments du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX)**

La paix est une condition nécessaire et suffisante sans laquelle un développement durable ne peut être envisagé. Après avoir vécu de multiples conflits internes ou inter Etats, l'Afrique Centrale a besoin d'assurer à ses populations une paix durable. Pour cela, les actions suivantes doivent être mises en œuvre.

Pour pouvoir jouer pleinement son rôle en matière de prévention, gestion et résolution politique des conflits, la CEEAC doit disposer :

D'une pleine fonctionnalité des trois instruments fondamentaux prévus par les textes, soit :

Un COPAX pleinement fonctionnel, en opération permanente et doté de structures de conseil et d'appui approprié au sein des Etats membres et auprès du Secrétariat Général ;

Un MARAC pleinement opérationnel, capable de fournir aux instances de décision de la CEEAC les informations et analyses nécessaires à leur tâche de gestion des crises à court terme et de prévention des conflits à long terme ;

Une FOMAC capable d'assumer l'ensemble des missions militaires et mixtes (militaires, policières, civiles) assignées à la Force Africaine en attente dans le cadre de l'architecture continentale.

Des structures, mécanismes et procédures d'appui indispensables :

Une Direction des Actions Politiques et Diplomatiques capable de donner une impulsion aux efforts de prévention, de gestion des crises et de consolidation de la paix des Etats membres, de les appuyer dans ces efforts et de veiller à la mise en œuvre de leurs engagements en matière de prévention des conflits, de démocratisation et de bonne gouvernance ;

Une Direction du Maintien de la Paix en mesure d'assurer la planification et la mise en œuvre de la gestion des crises complexes au niveau stratégique ;

Un Secrétariat Général habilité à initier et accompagner les actions de gestion des crises en consultation avec les Etats membres et structuré à cette fin ;

Des procédures claires et bien rodées d'interaction entre les différents moyens de la CEEAC, tant aux fins de la gestion quotidienne des questions de paix et de sécurité que de la gestion de crise ;

Des partenaires actifs avec les principaux acteurs internationaux de prévention et de gestion des crises, et de consolidation de la paix en Afrique Centrale, en particulier les Nations Unies, l'Union Africaine et les Bailleurs de fonds impliqués dans la région ;

Un soutien actif de l'ensemble des structures organisées capables de s'impliquer dans la prévention ou l'atténuation des conflits, en particulier le REPAC et les organisations de la Société Civile.

### **3. Accélérer la mise en œuvre du PDCT-AC**

La réalisation du PDCT-AC devra permettre de lever les lourdes contraintes à la libre circulation des marchandises et des personnes en réduisant les coûts de transport dans la sous région qui sont parmi les plus élevés du monde. C'est sans doute l'un des projets les mieux affinés dont l'appropriation par les Etats et les bailleurs de fonds est bien avancée. A cet effet, les actions suivantes devront être menées.

Mobilisation des ressources nécessaires pour la réalisation du PDCT ;

Réalisation des études de faisabilité ;

Mise en œuvre des projets prioritaires, visant à relier toutes les capitales régionales notamment par une route bitumée (promotion pour la réalisation du pont (route/rail), Brazzaville-Kinshasa ;

Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation ;

Harmonisation des réglementations nationales ;

Facilitation le long des couloirs de transit.

### **4. Renforcement des capacités et de la visibilité de la CEEAC**

La CEEAC devra entreprendre des actions proactives et des actions de communication appropriées :

Renforcement de la communication en utilisant les supports comme le site web, la télévision, conférence symposium ;

Assurer l'appropriation du processus d'intégration par les populations à travers une politique de communication multidimensionnelle ;

Transformation du Secrétariat Général de la CEEAC en une Commission dotée de pouvoirs élargis ;

Création des cellules nationales de la CEEAC pour servir d'interface entre la Communauté et les différentes administrations nationales ;

Vulgarisation des principaux instruments communautaires par une large diffusion auprès des fonctionnaires des Etats membres, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement ;

Sensibilisation plus poussée sur les avantages de l'intégration ;

Appui aux administrations nationales.

### **III-4-2 Les axes prioritaires et stratégiques à moyen terme**

#### **5. Mise en place d'un marché commun intégré et performant**

La mise en place d'un marché commun passe par la suppression progressive des barrières tarifaires et non tarifaires. La CEEAC devrait pour cela lever toutes les contraintes qui ralentissent la construction d'un appareil productif diversifié, complémentaire et dynamique. La relance du marché commun devrait se faire selon la stratégie de capitalisation-amélioration-extension des acquis de la CEMAC et des autres expériences en la matière. Les actions suivantes devront être menées.

Opérationnalisation de la zone de libre échange CEEAC ;

Ouverture des négociations sur l'adoption du tarif extérieur commun (TEC) ;

Levée des obstacles à la mobilité des personnes dans l'espace CEEAC ;

Harmonisation des textes réglementaires avec ceux de la CEMAC pour permettre une unification du marché régional ;

Développer les actions promotionnelles (foire, salon, missions commerciales) pour stimuler les échanges commerciaux ;

Libéralisation des paiements par une levée des restrictions aux mouvements des capitaux.

#### **6. Mise en œuvre d'une politique régionale d'investissements**

La nécessité pour les partenaires de coordonner leurs politiques sectorielles à partir des politiques régionales d'investissements décidées en commun apparaît évidente. Deux raisons fondamentales militent en faveur d'une politique régionale d'investissements afin de :

Tirer pleinement parti de la spécialisation sectorielle et des économies d'échelle, et éviter que des investissements fassent double emploi si l'on estime que la concurrence et les décisions d'investissement du secteur privé ne suffisent pas à assurer ces avantages ;

Neutraliser les effets d'agglomération du processus d'industrialisation car elle peut contribuer à rendre moins indispensables les accords d'indemnisation financière, en assurant une répartition plus juste de l'emploi et des revenus que produit l'intégration.

Cependant, il serait utile et souhaitable d'étendre la Charte des Investissements de la CEMAC aux pays de la CEEAC non membres de la CEMAC.

## **7. Rationalisation des CER dans l'espace CEEAC**

En Afrique Centrale où les complémentarités commerciales et surtout productives sont quasi inexistantes et où l'environnement régional n'est pas propice à la circulation des biens et des facteurs, la coopération sectorielle non discriminatoire doit jouer un rôle important, d'autant que les gains, en termes d'économies d'échelle, d'externalités ou de création de complémentarités, sont potentiellement plus importants que ceux de la simple intégration fondée sur la base préférentielle. Certes, la coopération institutionnelle en Afrique centrale pose de nombreux problèmes politiques qui rendent difficile le rapprochement entre la CEEAC et la CEMAC. Cependant, la coopération sectorielle peut favoriser la mise en place d'une coopération productive dans l'espace géographique et qui débordent les zones d'intégration de droit.

Il s'agit de la rationalisation par harmonisation des politiques et instruments de coopération et qui serait fondée sur l'hypothèse que chacune des institutions présentes dans l'espace régional conserve l'essentiel de ses mandats et prérogatives. A cet effet, la CEEAC et la CEMAC devraient œuvrer pour renforcer le cadre de concertation existant en vue d'accélérer le processus d'harmonisation et de coordination des politiques, des programmes et des instruments dans l'objectif de prévoir un seul organisme d'intégration en Afrique Centrale.

## **8. Transformation du Secrétariat Général de la CEEAC en Commission**

Pour que les pays membres de la CEEAC bénéficient de la dynamique de l'intégration, chacun doit être prêt à admettre et à accepter des restrictions importantes de sa souveraineté en matière économique. Tel est le prix des avantages qu'ils pourront recueillir.

Pour faciliter cette nouvelle donne qui doit conduire à un processus d'intégration complète, les Etats membres de la CEEAC doivent convenir de :

Gérer la CEEAC comme une entité supranationale ;

Céder une partie de leur souveraineté nationale au Secrétariat Général transformé en Commission et qui pourrait adopter des lois et règlements directement applicables dans les Etats membres ;

S'appuyer sur des exemples fournis par l'Union Européenne, l'Union Africaine, l'UEMOA et la CEDEAO.

Cependant, le transfert des compétences et des souverainetés nationales sera fait sur la base du principe de subsidiarité.

## **9. Création des pôles de développement transfrontaliers**

*<Le développement n'est pas étalé, pas homogène. Le développement est déséquilibré. Il se fait à partir de pôles, de foyers d'activités qui suscitent une série de déséquilibres économiques qu'il s'agit de transformer en un développement induit ordonné, par un aménagement conscient du milieu de propagation. Ces pôles déclenchent deux catégories d'effets : des effets de stoppage et des effets d'entraînement ; le problème est d'obtenir que leurs effets d'entraînement soient plus forts que les effets de stoppage >.*

Dans ce contexte, il se pose en Afrique centrale, au niveau des frontières des partenaires, le problème de pôles de développement transfrontaliers qui déboucheraient sur de véritables politiques sectorielles régionales. Il s'agit de politiques qui permettent de rationaliser les implantations des activités motrices dans la zone et qui peuvent être considérées comme le point de départ de solides coopérations sectorielles. Il s'agit pour les partenaires de la nécessité de coordonner leurs politiques sectorielles à partir des politiques régionales d'investissements.

Cet axe devrait s'appuyer sur les mesures suivantes :

Elaboration d'une politique régionale d'aménagement du territoire ;

Définition des stratégies transfrontalières de développement devant se traduire par des politiques sectorielles transfrontalières cohérentes notamment en matière d'immigration et d'exploitation commune de ressources minières, minérales et agricoles.

## **10. Développement des Ressources Humaines**

Des ressources humaines bien formées et en bonne santé constituent des facteurs essentiels de compétitivité et de développement. La CEEAC devra par conséquent mettre les moyens nécessaires pour relever en quantité et en qualité l'offre et la demande de formation par :

L'harmonisation des programmes de formation au niveau des Etats et leur professionnalisation ;

La mise en place d'une communauté universitaire pour promouvoir un enseignement pertinent et plus efficace, prenant appui sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

La mise en place ou le renforcement des infrastructures de santé en les spécialisant par pays.

## **11. Diversification de l'économie**

Cet objectif devra être poursuivi à travers

L'amélioration du climat des affaires pour favoriser l'émergence et le développement d'un secteur privé dynamique ;

La définition d'une politique industrielle basée notamment sur la valorisation des produits de base ;

La mise en œuvre d'une politique agricole commune.

## **12. Consolidation de la gouvernance économique et politique**

L'intégration régionale et les réformes structurelles constituent les conditions indispensables à la promotion de la croissance, de l'investissement, de l'emploi, de la compétitivité de l'économie et de la lutte contre la pauvreté. Les Etats de la CEEAC doivent engager des mesures urgentes pour l'amélioration de l'environnement des affaires et de la stabilité de l'économie, notamment dans les domaines de la libre circulation, de l'harmonisation de la fiscalité et du tarif douanier. La réforme du système judiciaire et des codes des investissements participent à la réalisation d'une gouvernance économique conforme aux normes internationales actuelles.

L'Afrique Centrale dispose des potentialités en ressources pétrolières, minières, forestières et hydrauliques capables de doter cette région d'infrastructures de base et de satisfaire les besoins fondamentaux d ses populations.

La constitution d'un marché commun régional, l'ouverture au commerce international et la modernisation de l'économie sont désormais nécessaires.

Pour créer cet espace de croissance, de prospérité sociale, de stabilité et de sécurité, la CEEAC doit réaliser impérativement les réformes politiques, économiques et institutionnelles suivantes :

Un renforcement de la stabilité macro-économique dans le cadre de la surveillance multilatérale ;

La promotion d'institutions normatives en matière de qualité, et qui influenceraient positivement la croissance économique ;

Le renforcement des règles de transparence et des mécanismes de pression afin que les Etats s'acquittent de leurs engagements ;

La promotion d'un espace démocratique caractérisé par des élections libres, transparentes et respectueuses des droits de l'homme et de l'État de droit. La CEEAC devrait envisager à cet effet d'avoir ses propres experts pour s'assurer du bon déroulement des élections ;

Développer une diplomatie préventive entre les Etats.

## **13. Mise en œuvre d'un Programme Post-conflit**

La stabilisation et la reconstruction des pays qui sortent de conflits dépendent des solutions apportées à certains paramètres à l'origine des conflits. Aussi, est-il

indispensable que les Etats membres collectivement trouvent des solutions aux paramètres suivants :

La stabilisation du contexte socio-politique pour la réalisation d'une paix durable ;

La réduction de la pauvreté par des stratégies relatives à la formulation et l'évaluation des politiques sociales conduisant à la création d'emplois, paramètre essentiel pour la réduction de la pauvreté ;

La problématique de l'aide aux pays post-conflit et l'allègement du fardeau de leurs dettes intérieure et extérieure.

### **III-4-3 Les axes prioritaires et stratégiques à long terme**

#### **14. Définition et mise en œuvre d'une politique d'intégration monétaire**

Une monnaie unique présente de nombreux avantages, notamment la stabilité financière et la réduction des coûts de transaction. Les actions à moyen terme porteront sur :

La mise en œuvre progressive d'une stratégie de convergence des politiques monétaires ;

La mise en place d'une zone monétaire commune.

#### **15. Renforcement des capacités de production et interconnexion des réseaux électriques**

La valorisation du potentiel énergétique offrira un atout stratégique majeur à l'Afrique Centrale en raison de l'impact qu'il aura sur le développement de la région, et de l'intérêt qu'il suscite dans d'autres régions du Continent. Les actions à entreprendre comprendront

L'élaboration d'une politique énergétique commune notamment la réhabilitation et l'extension du site d'INGA, et

L'interconnexion des réseaux électriques des Etats membres.

## **IV - Les axes prioritaires (horizon 2015) retenus par la 13ème Conférence**

Au cours de l'examen du rapport de la Commission Consultative notamment le point relatif au Projet de Vision stratégique de la CEEAC, le Conseil des Ministres a fait observer que pour traduire cette vision, le mécanisme autonome doit constituer non pas un simple axe mais un préalable stratégique. Une fois ce préalable acquis, le Conseil des Ministres recommande pour le moyen terme, c'est-à-dire à l'horizon 2015, trois axes prioritaires à savoir :

- 1) La paix, la sécurité et la stabilité (COPAX) ;
- 2) Les grandes infrastructures, notamment des transports (PDCT-AC) ;
- 3) L'énergie, l'eau et l'environnement (PEAC, GIRE et autres).

A ces secteurs prioritaires qui constituent le noyau dur, il conviendrait de les compléter par d'autres actions prioritaires identifiées dans les secteurs ci-après :

- 4) Le Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA), la Politique Agricole Commune (PAC) et le Fonds spécial pour l'agriculture. Dans ces domaines, il convient de réunir toutes les conditions nécessaires à la mise en œuvre des actions initiées avec le concours de la FAO et d'exiger des Etats membres la mise en œuvre des recommandations de la Concertation régionale sur la crise alimentaire (Kinshasa) ;
- 5) L'Union douanière et la conclusion des Accords de partenariat économique (APE). En 2009, la mise en œuvre opérationnelle de l'Union douanière en zone CEEAC est une impérieuse nécessité en raison de la conclusion des APE avec l'Union européenne. Une attention particulière doit être aussi accordée à l'ouverture des négociations sur l'adoption du Tarif extérieur commun (TEC), à la levée des obstacles à la mobilité des personnes dans l'espace CEEAC et au développement des actions promotionnelles (foire, salon, missions commerciales) pour stimuler les échanges commerciaux entre les pays.

En effet, me le Conseil des Ministres a fait remarquer que les trois premiers piliers retenus conditionnent pour une grande part l'émergence d'un marché commun en Afrique Centrale.

De même, à la suite de la Concertation régionale sur la crise alimentaire de Kinshasa en octobre 2008, les Ministres responsables de l'Agriculture et du Développement rural ont fait inscrire l'agriculture dans les axes prioritaires à moyen terme.

Pour le long terme, c'est-à-dire à l'horizon 2025, il convient de retenir les autres axes stratégiques.

## **V – Le Partenariat**

La réalisation des différents axes stratégiques ainsi présentés ne sera possible que dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs partenariats stratégiques.

### **V-1 Entre les institutions**

Les objectifs de CEMAC et de la CEEAC sont les mêmes (même si on peut noter quelques variantes dans la formulation), à savoir la promotion du développement et le bien être de leurs populations respectives. Elles utilisent parfois les mêmes instruments comme par exemple en matière fiscale (Tarif Préférentiel Généralisé pour la CEMAC et Tarif Préférentiel dans la CEEAC). Ainsi, pour réaliser efficacement leurs objectifs d'édification d'un grand marché, il est impératif que ces



deux institutions développent un partenariat permanent entre elles, et avec les autres OIGs opérant dans la sous région, pour permettre un enchaînement cohérent des projets et programmes initiés, ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources allouées à la coopération régionale. L'objectif final qu'il faudrait situer dans le long terme étant d'avoir un marché unique en Afrique Centrale.

## **V-2 Avec le secteur privé**

Il existe bien un secteur privé en Afrique dont le développement et l'éclosion nécessitent l'amélioration de l'environnement des affaires. Aucun projet crédible de développement ne peut être envisagé sans un partenariat solide avec le secteur privé national et étranger. Il est souhaitable de prendre aussi en compte le secteur privé national mais vivant à l'étranger, en aménageant certaines facilités pour encourager leurs investissements.

## **V-3 Avec les autres Communautés Economiques Régionales**

De par sa position géographique, l'Afrique Centrale a vocation d'être une passerelle entre les différents espaces d'intégration du Continent. Un partenariat doit donc être lancé avec les autres institutions régionales de coopération économique. Ledit partenariat devra porter sur des échanges d'expériences, la promotion de projets communs ou conjoints, et des actions d'harmonisation des normes et programmes, dans la logique du Traité d'Abuja et de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine.

## **V-4 Avec les institutions de financement du développement**

Le développement nécessite des financements lourds, que les pays membres ne sont pas en mesure de mobiliser tout seuls. Cette difficulté ouvre la voie vers la recherche de financements internationaux. Dans la CEMAC, la principale source de financement est la Banque de Développement de l'Afrique Centrale (BDEAC), qui après une période de difficultés a été restructurée au début des années 1990. La CEEAC a l'ambition de mettre en place un Fonds Communautaire de Développement pour le financement des infrastructures de base et autres projets prioritaires. Mais les capacités d'intervention de ces instruments resteront limitées, compte tenu de l'ampleur des problèmes de développement de la région. C'est pour cela qu'il faut promouvoir la mise en place d'un marché boursier, mais envisager aussi le recours à d'autres institutions multilatérales de financement du développement telles que la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

:

Cet ouvrage initialement présenté sous le titre de Projet de Vision stratégique de la CEEAC à l'horizon 2025 a été adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC réunie à Brazzaville (République du Congo) le 30 octobre 2007.

Le texte de base a été préparé avec l'apport inestimable du Bureau Sous-régional de la CEA pour l'Afrique Centrale (CEA/BSR-AC).

Le processus d'intégration en Afrique Centrale a besoin d'une vision. Nécessité s'est donc imposée, sans obligatoirement remettre en cause les orientations stratégiques adoptées jusqu'ici, de définir des voies prioritaires pour une plus grande efficacité du processus d'intégration de la sous-région. Ainsi, cet ouvrage devra-t-il conduire au renforcement des efforts pour développer une vision stratégique centrée sur les priorités capables de booster les économies de l'Afrique Centrale.